

Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2019

Étaient présents: VALETTE Roselyne, PLANAVERGNE Jean-François, BESSE Philippe, BROUQUIL Jean-Pierre, PERIE Laurent, BISMES Michel, BURG François, VAILLES Serge et MACHEMIE Stéphane.

Absents excusés : LEBREAUD-FAURE David, FONT Corinne

David LEBREAUD-FAURE a donné procuration à Roselyne VALETTE

Stéphane MACHEMIE a été nommé secrétaire de séance.

Début de la séance : 20h30 – Fin de séance 22h30.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 07 octobre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération, avis et débats :

1) 2ème débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Cahors.

Mme le Maire indique que le débat est ouvert et invite Serge VAILLES et Jean-Pierre BROUQUIL à faire un retour sur la dernière réunion à laquelle ils ont participé.

Elle sollicite chacun des conseillers qui ont pu, en amont, lire le document de présentation des ajustements du PADD de faire part de leurs observations.

Aucune remontée particulière suite à ces ajustements.

L'idée principale qui ressort est qu'il faut rapprocher les habitants des centres bourgs et développer l'habitat dans ces zones en favorisant la solidarité intergénérationnelle

Le projet en cours à moyen terme à Fontanes, à savoir l'acquisition de l'ancienne bâtisse au 20 rue des Postes apparaît en totale cohérence avec un des objectifs du PADD.

Un autre objectif est de réduire la consommation foncière de terres agricoles et naturelles de 45 % au regard des 10 dernières années sur le GC.

Intégrer les projets communaux, permettre l'évolution des bâtiments existants (zone U limitée et STECAL) font partie à titre d'exemples des ajustements de fond du PADD

Il est également précisé que l'arrêt du PLUI ne sera pas effectif au 31/12/2019 mais reporté à une date ultérieure.

2) Création de poste d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2020

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur en vue de réaliser les opérations de recensement de la population en 2020.

Au regard d'une proposition qui tient compte à la fois du temps de la formation, des déplacements et du temps passé à recenser, le Conseil Municipal propose un forfait de 1.000 € net pour l'ensemble de la prestation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Fusion des Syndicats AEP du Bournac, de l'Iffernet et de Belfort/Montdoumerc.

Madame le Maire rappelle le projet de fusion que David LEBREAUD-FAURE, délégué au syndicat, avait présenté au précédent Conseil Municipal.

Délibération adoptée à 9 voix pour et 1 voix contre.

4) Choix d'architecte relatif à la mission de diagnostic en vue de la restauration de l'église saint clair

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration du vitrail de la baie axiale du chœur prévu au budget 2019 et la subvention sollicitée en Juin.

En Octobre, les services de la DRAC nous informent que dans ce cadre là et du fait que l'église est classée, il est nécessaire d'avoir une étude de diagnostic sanitaire et travaux de sauvegarde de l'église Saint Clair.

Trois architectes ont été consultés, 1 seule réponse ; il s'agit de Mme DUCHENE Gaëlle, architecte du patrimoine. Le coût de la prestation de l'architecte est proposée à 3.807,50€ H.T.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5) Virements de crédits exercice 2019, DM n° 3

Afin de permettre le règlement de l'armoire frigorifique prévu au budget 2019 mais à un coût moindre, nous devons prendre une décision modificative.

Un virement de crédit est prévu du compte 21218 op 264 (- 900 €) via le compte 2184 op 256 (+ 900 €)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Demande de rétrocession à la commune d'une concession au cimetière de Fontanes

Madame le Maire expose la volonté de Mme FÉRIAL de rétrocéder à la commune une concession familiale (FÉRIAL LEMONNIER) acquise 1988 et n'ayant jamais servie.

Coût de l'opération: 121,96€

Délibération approuvée à l'unanimité.

7) Convention de participation financière relative à la prise en charge de travaux d'aménagement des enclos à conteneurs

Madame le Maire rappelle les travaux de deux enclos à Randier et aux Margarinettes

La participation revenant à la collectivité est de 857,69 €.

Elle sollicite l'assemblée pour avoir l'autorisation de signer la convention.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8) Acceptation de l'indemnisation du sinistre dommage électrique sur la pompe de relevage de la station d'épuration

L'assureur GROUPAMA propose un remboursement à hauteur de 872,24€ après déduction de la valeur de la vétusté sur les pièces. Le coût de la réparation s'élevait à 1 616,51 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

9) Contrat d'architecte relatif à la réalisation d'un permis d'aménager pour le lotissement communal des Pouncès.

Afin de proposer une autre approche sur les trois derniers terrains à vendre à savoir revoir leur surface afin de créer une partie pour des jardins partagés, il est nécessaire d'avoir recours à un architecte afin de déposer un permis d'aménager. La proposition de service s'élève à 1.200€ H.T.

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de signer le contrat proposé.

Délibération approuvée à l'unanimité

10) Déclaration sous-traitance Lot 1 SARL BANIDE relative aux travaux de la salle des fêtes

Les travaux de carrelage et faïence seront effectués par Mr Thibaut MERTZ de BRENGUES (46320) pour un montant de 3423, 50 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité

11) Transfert obligatoire des compétence eau et assainissement au Grand Cahors par ses communes membres au 01/01/2020 – Mise à disposition de plein droit des agents techniques communaux partiellement affectés à l'exercice de ces compétences

Dans le cadre de ce transfert de compétence, Madame le maire précise que les heures décomptés pour l'exercice de la compétence assainissement par Thierry FRABEL, employé communal sont de l'ordre de 181 Heures/an.

Pas de changement pour l'employé communal, il exercera les mêmes tâches jusqu'à son départ à la retraite. Il est nécessaire de signer une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors afin de mettre à disposition l'agent communal et que les tâches qu'il effectue soient régularisées financièrement à la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

12) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018

Le Syded du Lot, assistant conseil auprès de l'Iffernet, a rédigé ce rapport. Après présentation, Mme le Maire sollicite l'assemblée pour son adoption.

Délibération adoptée à l'unanimité

13) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2018

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose ce rapport. La compétence appartenant au Grand Cahors, c'est donc le service du SPANC qui a rédigé ce rapport qui est public et qui permet d'informer les usagers du service.

Délibération adoptée à l'unanimité

14) Virement de crédits, décision modification n° 4 et 5

DM n° 4 : Les crédits inscrits au budget 2019 sont insuffisants pour régler l'ensemble des travaux de la salle des fêtes et local foot, il convient donc de faire une décision modificative comme suit :

⑩ + 11 000 € sur le compte 21318 op 253 (rénovation salle des fêtes/local foot)

⑩ - 11 000 € sur le compte 21318 op 264 (rénovation bâtiment 20 rue des postes)

DM n° 5 : Mme le Maire précise que l'ordinateur de la Directrice qui a plus de 10 ans est en panne et non

réparable, il convient donc pour régler de faire un virement de crédit comme suit :

- ⑩ + 900 € au compte 2183 op 266 Achat ordinateur
- ⑩ - 900 € au compte 21318 op 264 rénovation bâtiment 20 rue des postes

15) Convention AEP incendie Saint-Cevet

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et renforcer la sécurité incendie du bourg de Saint Cevet, une convention doit être signée entre le syndicat de l'Iffernet et la commune de Fontanes. Madame le Maire rappelle l'importance de mettre en œuvre des moyens pour la sécurité incendie au regard du règlement départemental et de la responsabilité incombant au Maire.

Madame le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune peut varier entre 8.000€ H.T (tranche ferme) et 12.000€ H.T (tranche ferme et variante). Le coût supplémentaire de la variante c'est au cas où les travaux nécessiteraient de rallonger le linéaire de la conduite à poser au regard du diamètre existant. Le montant total des travaux s'élève à 80 400 € (TF) et 100 800 € (TF et variante)

Pour votre information et rappel : La somme de 10 000 € avait été budgétée en 2019.

Avis favorable de principe de l'assemblée.

La délibération sera prise à la prochaine séance car la convention n'a pas été reçue.

Contrat de maintenance des extincteurs des bâtiments communaux

Suite au changement de métier de l'ancien prestataire, nous devons conclure un nouveau contrat de maintenance avec la société AS3I : coût de la prestation:339,80€ H.T. La prestation concerne la révision de 21 extincteurs et 1 défibrillateur.

Avis favorable de l'assemblée.

Informations et questions diverses

• Demande de titularisation de Florence STRAZZERI à l'agence postale.

Madame le Maire fait lecture de la lettre. Après en avoir discuté et au regard d'un contexte où peu de visibilité dans l'immédiat sur l'emploi à l'agence postale, les conseillers préfèrent que cette décision soit revue ultérieurement. Mme le Maire propose d'avoir un entretien sur ce sujet avec l'employée et lui expliquer ce qui pourrait être attendu à moyen terme.

• Élections des délégués au syndicat supra communautaire d'eau et/ou assainissement.

Afin de garantir jusqu'en avril 2020 la continuité de la gouvernance interne des syndicats supra-communautaires, il est proposé que le conseil communautaire du Grand Cahors réélise en qualité de délégués auprès des syndicats les conseillers municipaux de nos communes respectives qui y siègent actuellement.

• Présentation projet d'aménagement secteur le Castellas par le C.A.U.E :

Le 11 décembre 2019 à 14h. Présence de Corinne FONT et Roselyne VALETTE
Présence du MOE qui travaille sur le pré projet de faisabilité

• Réunion de chantier pour calendrier de la rénovation toiture du 20 rue des postes :

le 13 décembre 2019 à 10 h 30

L'entreprise CAVELLE a été choisie par l'EPF suite à appel d'offre marché public.
Présence de Roselyne VALETTE et Laurent GAY Maître d'oeuvre.

• Une action mutualisée sur la sécurité routière avec Le Montat « Il n'y a pas d'âge pour bien

conduire » aura lieu courant février 2020. Action menée en partenariat avec Groupama et la préfecture.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour communiquer cette information aux personnes susceptibles d'être intéressés en sachant que cette action est gratuite.

- **Réunion pour homologation du terrain de foot suite à la rénovation des locaux** : Un retour est fait par Jean-François PLANAVERGNE et Jean-Pierre BROUQUIL présents. En attente du retour du contrôle SOCOTEC et des points éventuels à mettre en œuvre pour obtenir l'homologation en sachant que le coût des travaux supplémentaire devra être moindre.

- **La réception des travaux de la salle des fêtes** est prévue pour vendredi 20 décembre 2019.

- **Retour sur Conseils communautaires** où présence de Jean François PLANAVERGNE et Roselyne VALETTE

==> Délégation partielle de la compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) du Grand Cahors au syndicat mixte du bassin du Lemboulas sur la commune de Fontanes

==> dans la rubrique Economie, des subventions au titre des aides à l'immobilier d'entreprise sont accordées à la SARL Bureau d'études Techniques CARCY et à l'EURL Brasserie Artisanale RATZ

==> Avenant 1 de la convention opérationnelle « secteur le Castellat » entre Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la commune de Fontanes et L'EPF d'Occitanie. L'engagement financier de l'EPFO passe de 220 000 € à 250 000 €.

Prochain conseil municipal prévu le 14 janvier 2020 à 20h30.

Le secrétaire, Stéphane MACHEMIE

Le Maire, Roselyne VALETTE